

1<sup>er</sup> avril 2014

---

## Circulaire\*

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Siège

Objet : **Nouvelle procédure de vérification de l'état d'avancement des demandes de visas américains**

1. La présente circulaire vise à informer les fonctionnaires du Secrétariat qu'une note diplomatique a été reçue de la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies au sujet de la nouvelle procédure mise en place pour permettre aux fonctionnaires ayant fait une demande de visa de vérifier l'état d'avancement de leur demande (voir annexe).
2. Les fonctionnaires qui le souhaitent peuvent désormais vérifier l'état d'avancement de leur demande de visa sur le site <https://ceac.state.gov>.
3. Les fonctionnaires doivent noter que la date de création du dossier (case creation date) n'est pas celle à laquelle la demande de visa a été déposée auprès du Bureau des visas de la Section des voyages et des transports de l'ONU mais celle à laquelle la Mission permanente des États-Unis d'Amérique a commencé l'examen du dossier.
4. Après délivrance d'un visa G-4 par la Mission permanente des États-Unis d'Amérique, le passeport est confié à la Section des voyages et des transports, qui se charge de la procédure interne et de la restitution des passeports à leurs titulaires. Suite à cette étape, qui peut prendre de 24 à 48 heures, les fonctionnaires sont informés par courriel de ce qu'ils peuvent aller retirer leur passeport auprès du service chargé des voyages pour leur entité (Secrétariat, PNUD, UNICEF).
5. La correspondance et les communications relatives aux demandes de visas G-4 continuent d'être transmises à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique par l'intermédiaire de la Section des voyages et des transports.

---

\* La présente circulaire restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.



## Annexe

### **Note verbale datée du 12 février 2014, adressée au Secrétariat par la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation et a l'honneur de lui faire part d'une nouvelle procédure qui permettra aux demandeurs de visas de vérifier l'état de leur demande.

Les demandeurs peuvent dès à présent s'informer en ligne de l'état d'avancement du traitement de leur demande sur la plateforme « Consular Electronic Application Center (CEAC) Visa Status Check », mise en place par le Département d'État, à l'adresse suivante : <https://ceac.state.gov>. Pour vérifier l'état d'avancement de votre demande, cliquez sur « Check My Visa Application Status », sélectionnez le lieu d'affectation « New York, NY – USA » et saisissez votre identifiant CEAC/N° de confirmation (par exemple, AA0020AKAX). Vous saurez alors, grâce au système CEAC, si votre demande a été approuvée, si elle est en cours de traitement ou s'il vous est demandé de produire un complément d'information.

---